Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260120-D_2026_002-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
12 janvier 2026

Affichage :
23 janvier au 23 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 16
Quorum : 14
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le douze janvier 2026, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Anthony BOSSARD, Calixte TIENDREBEOGO, Farida AMOURY, Espérance HABONIMANA

ABSENTS EXCUSÉS : Antoine SIMONNEAU, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Alexandre MOREL, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Yvon LE GOFF, Pascal COULON.
PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Antoine SIMONNEAU a donné pouvoir à Sylvie BERNARD
Maryse AUDRAN a donné pouvoir à Farida AMOURY
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA

SECRETAIRE : Agnès GUILLET

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-002 : INTERCOMMUNALITE - RENNES METROPOLE. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement portant sur l'année 2024

Rapporteur : M. Michel DEMOLDER, Maire.

Vu les articles L 2224-5, L 5211-39 et D 2224-3 du Code général des collectivités territoriales,

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Il est codifié à l'article D 2224-3 du CGCT.
Rennes Métropole assure le service public d'assainissement pour l'ensemble des 43 communes de son territoire.

Le service comptabilise 201 435 abonnés (197 200 en 2023) à l'assainissement collectif et 9769 abonnés au SPANC (9721 en 2022).
Depuis le 1er janvier 2023, l'ensemble des abonnés au service public de l'assainissement collectif se voient appliquer la même grille tarifaire à savoir 1.76 € par m^3 TTC.
Le service Assainissement engage également des actions pour mieux protéger les rivières et pour la transition écologique.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de ce rapport d'activités pour l'année 2024.

Pour copie conforme, en Mairie, le 20 janvier 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
Ille-et-Vilaine